

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2009-Z-74**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

**2009-Z-74** intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :

- Modifier le chapitre 8 de manière à réviser les exigences relativement aux espaces de stationnement;
  - Modifier le chapitre 10 afin d'introduire des dispositions minimales de verdissement des terrains.
- Avis de motion, le 5 octobre 2021;
  - Adoption par le conseil municipal du premier projet de règlement, le 5 octobre 2021;
  - Avis public de consultation écrite, du 11 au 26 octobre 2021;
  - Adoption par le conseil municipal du second projet de règlement : 23 novembre 2021;
  - Adoption par le conseil municipal du règlement, le 14 décembre 2021;
  - Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 2 février 2022.

Ce règlement est entré en vigueur le 2 février 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en complétant une demande d'accès à l'information dont le formulaire est disponible sur le site internet de la Ville de Sainte-Catherine à l'adresse suivante : <https://www.ville.sainte-catherine.qc.ca/medias/documents/content/Formulaire-demande-acces.pdf>.

Donné à Sainte-Catherine, ce 2 février 2022



Me Pascale Tanguay, greffière